

# Bulletin municipal - Briaucourt



Janvier 2023

## LE MOT DU MAIRE

Chères Briaucourtoises, Chers Briaucourtois,

Je vous adresse mes meilleurs vœux pour l'année 2023, à vous et vos proches. Je vous souhaite bien sûr une bonne santé et le bonheur avec ceux que vous aimez.

Ce bulletin est l'occasion de dresser le bilan de 2022, marquée par le conflit ukrainien qui affecte notre économie. De plus, la sécheresse et le nombre conséquent d'incendies en France cet été démontrent comment la transition écologique va devoir s'accélérer pour laisser aux générations futures une planète Terre digne de son nom.

D'un point de vue communal, 2022 fut une année assez mouvementée avec, pour commencer, le départ imprévu de notre secrétaire de mairie suite à une procédure pénale menée à son encontre, et à mon initiative, pour récupérer les 2 047 € détournés frauduleusement. Le jugement rendu en octobre dernier nous a donné gain de cause ainsi qu'à l'ensemble de ses anciens employeurs « bernés ». Le sens du service public et non des intérêts personnels devant toujours guider l'action des agents publics et des élus, il ne pouvait en être autrement. Sabrina, nouvelle secrétaire depuis le 11 janvier 2022, saura vous accueillir en mairie avec conscience professionnelle, et répondre à vos demandes. David, notre agent technique, sait également rendre bien des services à notre commune en prenant des initiatives de bon sens et pour le bien du village.

Enfin, je n'oublie toujours pas les aidants, ni élus, ni agents, mais qui rendent des services à notre commune par leur volontariat.

Notre village a besoin de personnes qui s'intéressent aux affaires communales : ce sont les élus de demain, et pour ce faire, j'appelle les jeunes et moins jeunes à ne pas hésiter à me contacter ou venir en mairie pour échanger sur les thématiques souhaitées, d'intérêt communal ou communautaire. Et pour les passionnés d'histoire locale, je rappelle que nous disposons d'archives intéressantes telles qu'un dossier de projet de canal sur la Lanterne, matrices cadastrales ou autres registres de délibérations pour les périodes comprises entre 1875 et nos jours, hormis pour la période 1939/1946 qui a malheureusement disparue des murs de la mairie depuis 1979, a minima.

Je profite de ce bulletin pour présenter chaleureusement mes vœux de bienvenue aux nouveaux habitants, au nom de toute la population, et les invite à se présenter en mairie, si ce n'est déjà fait, afin de disposer d'informations diverses et utiles. En effet, cinq familles ont choisi de venir s'installer dans notre commune en 2022 et quatre l'an passé.

Briaucourt a retrouvé l'an passé, plus de légèreté dans ses événements, et je suis ravi que la convivialité ait à nouveau sa place dans vos familles et dans la vie associative. Nous aurions préféré aborder la fin d'année 2022 plus sereinement mais les incertitudes liées à l'inflation sont présentes. L'année 2023 se verra donc prudente pour la commune, en termes de dépenses, afin de contrôler cette hausse des prix. La dynamique et l'attractivité de notre commune étant nécessaires, le bien vivre au village est une priorité qui orientera les décisions à adopter.

Je vous formule le vœu avec toute l'équipe municipale, d'une très belle année 2023 basée sur l'essentiel et la simplicité. Qu'elle vous apporte santé, joies et bonheur.

Le Maire

Nicolas CHOUX

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'N. Choux', written over a stylized graphic element.

## **Nouveaux horaires d'ouverture au public du secrétariat de mairie en 2023 :**

Mardi de 14h à 18h00

Jeudi et vendredi de 8h15 à 11h45

Permanence des élus : Jeudi matin de 9h à 11h ou sur rendez-vous

Tél. : 03.84.49.86.68

9 rue de la Mairie

70800 BRIAUCOURT

Mél : [mairie.briaucourt70@orange.fr](mailto:mairie.briaucourt70@orange.fr)

*NB : Crédit photo de couverture : Philippe Troussard que l'on remercie.*

*Edition : mairie de Briaucourt*

## **Etat civil 2022**

### \* Ils sont nés

Nolan B., né le 6 septembre 2022.

### \* Ils se sont mariés :

Yannick T. et Marie-Jane B., 13 août 2022.

### \* Ils nous ont quittés :

Michel C., le 8 juillet 2022 à 84 ans,

Henri V., le 15 novembre 2022, à 94 ans.

*\* En raison de la réglementation qui interdit la communication de données personnelles, seuls les prénoms et initiales du nom de famille sont communiqués.*

## **Nos finances**

Au regard du contexte économique actuel, à savoir la diminution de la participation de l'Etat dans les projets communaux, l'augmentation des charges obligatoires dont la participation à l'école primaire (32 560 €) et le remboursement de la dette (25 000 €), ainsi que l'alourdissement lié au taux d'inflation, il convient de mener une gestion financière sur plusieurs années. Ainsi, un plan pluriannuel de fonctionnement et d'investissement devra être établi afin de permettre une meilleure lisibilité sur les années à venir, bien que les incertitudes liées aux événements internationaux demeurent. Si nous voulons limiter la hausse des impôts locaux, la commune se doit de gérer au mieux ses dépenses de fonctionnement. Cela passe par des restrictions et des modes alternatifs d'intervention.

Pour ce qui concerne l'endettement, la commune est redevable à ce jour de 350 000 € pour les travaux liés à la réhabilitation de la mairie et la création de logements communaux en 2017.

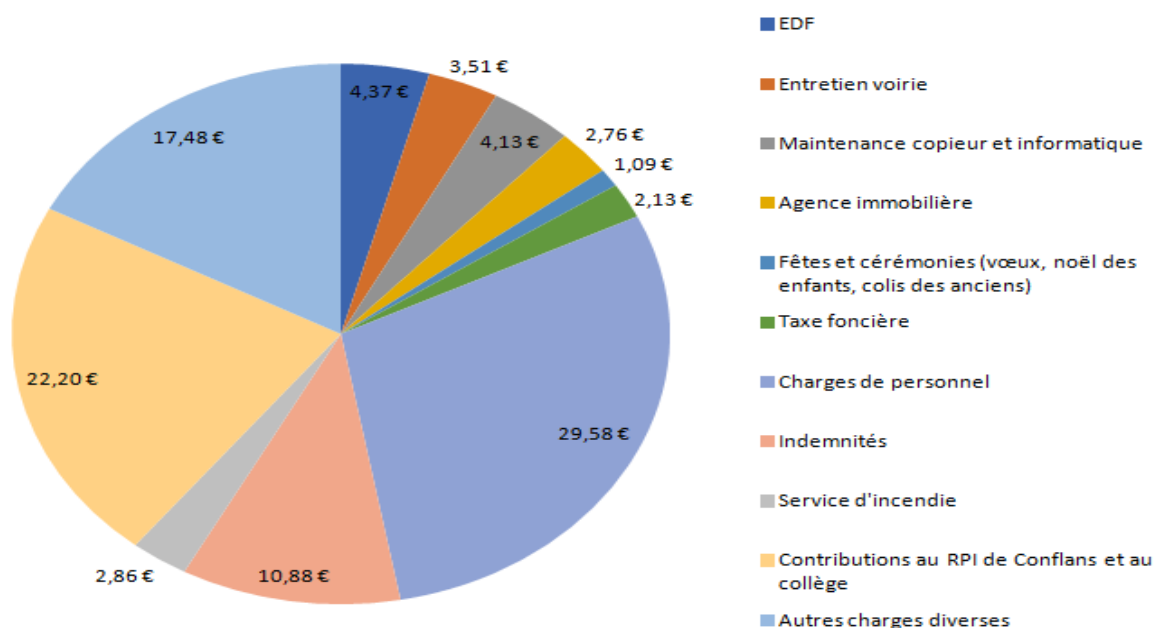
Quant au budget annexe de l'assainissement, la dette liée au remboursement des travaux d'assainissement collectif s'élève à 111 535,80 €.

La capacité d'autofinancement brute de la commune s'élève, au 27 décembre 2022, à 27 999,31 €.

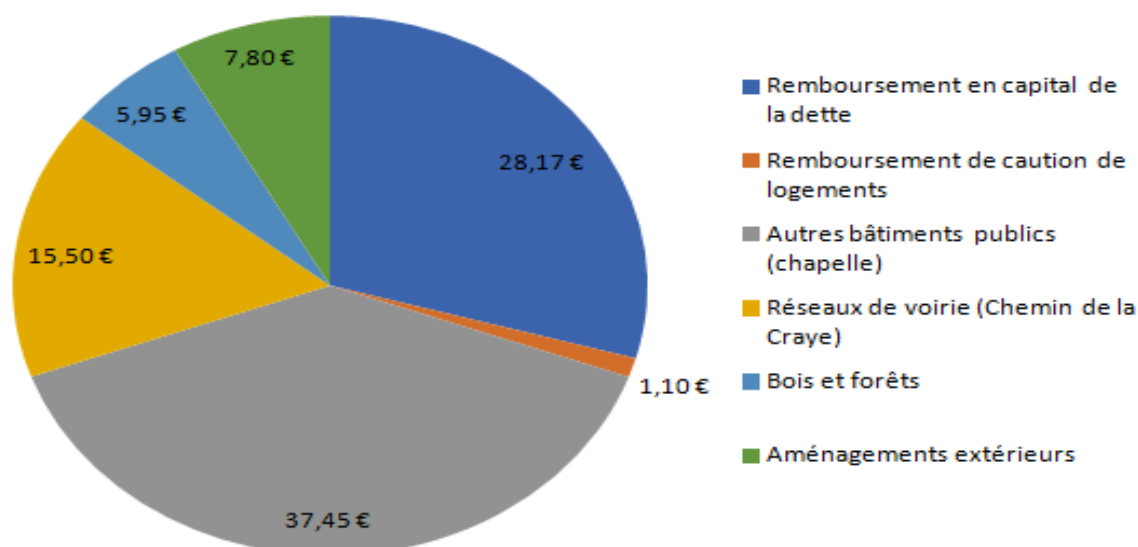
Tableau d'évolution des masses financières :

	<b>Section</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022 (au 27/12)</b>
Fonctionnement	Dépenses de fonctionnement	116 490,31 €	133 531,38 €	143 437,29 €	125 660,15 €	127 344,58 €	130 094,91 €
	Recettes de fonctionnement	126 356,90 €	277 120,59 €	163 518,70 €	144 115,59 €	141 695,51 €	153 398,45 €
	<i>Résultat</i>	9 866,59 €	143 598,21 €	20 081,41 €	18 455,44 €	14 350,93 €	23 303,54 €
Investissement	Dépenses d'investissement	756 484,77 €	225 974,34 €	148 196,69 €	43 372,25 €	89 270,33 €	85 329,69 €
	Recettes d'investissement	342 999,18 €	273 200,97 €	33 191,36 €	126 377,90 €	43 812,31 €	96 566,75 €
	<i>Résultat</i>	-413 485,59 €	47 226,63 €	-115 005,33 €	83 005,65 €	-45 458,02 €	11 237,06 €

## Fonctionnement Dépenses pour 100 € en 2022



## Investissement Dépenses pour 100 € en 2022



## Eclairage électrique

Le Conseil municipal a validé le principe d'une extinction de l'éclairage public, après consultation auprès des habitants. En effet, le sondage réalisé a donné les résultats suivants : 114 logements concernés, 64 réponses - 56,14%, dont 60 pour l'extinction - 93,75%, 4 contre - 6,25%.

Un arrêté municipal a été édicté en ce sens pour supprimer l'éclairage des rues, depuis le 18 octobre dernier, de 23h le soir jusqu'à 6h le lendemain matin, hormis les nuits de veille de jours fériés et la période comprise entre le 24 décembre et le 1<sup>er</sup> janvier, du fait des soirées éventuelles que chacun organiserait avec ses familles et amis. Un moyen de réaliser des économies tout en contribuant à préserver l'environnement et permettre d'admirer les étoiles les belles nuits d'été !

## Forêt

En 2022, Briaucourt a vendu pour 28 181 € de bois aux professionnels, aux enchères et sous contrat, pour 372 m3 de hêtres et chablis essentiellement, aux entreprises Baudoin, Genet et Bois Factory.

Nombre d'affouagistes	Nombre de m3 vendus	Recettes engendrées	Dépenses (travaux, entretien, frais)	Solde budget forêt
37	372	32 669 € (28 181 € de vente de bois à professionnels)	5 686 € (2 489 € de frais ONF)	26 983 €

Les 37 affouagistes inscrits pour la campagne 2022/2023 traduisent l'objectif de nos habitants, et plus largement des français, de trouver des solutions face à l'inflation des prix en général, et de l'énergie en particulier, le prix de revient du bois de chauffage demeurant celui économiquement le plus compétitif, y compris façonné et livré.

## Urbanisme

En 2022, 22 dossiers de demandes d'autorisation d'urbanisme ont été déposés en mairie, et instruits, à savoir :

- 12 certificats d'urbanisme d'information (principalement demandés par les notaires dans le cadre de successions, ventes ou donations) pour un coût unitaire de 30 € ;
- 5 certificats d'urbanisme opérationnels, dans le cadre d'un projet de construction, pour un coût unitaire de 55 € ;
- 2 déclarations préalables de travaux, pour un coût unitaire de 80 € ;
- 4 permis de construire, pour un coût unitaire de 270 €.

Ces demandes sont traitées par l'agence départementale INGENIERIE 70, située à Vesoul, laquelle facture ses prestations à la commune comme indiqué précédemment.

Pour information, la plupart des certificats d'urbanisme d'information, demandant moins de technicité que les autres types de dossier, sont réalisés par la commune en direct, permettant de limiter la dépense en la matière.

Pour toute demande d'autorisation d'urbanisme, il vous est indiqué qu'il est désormais conseillé de passer par le site Internet <https://www.ingenierie70.fr/application-du-droit-des-sols.html> C'est une solution plus rapide et moins coûteuse tant pour le demandeur que pour la commune.

Quant à la révision du plan local d'urbanisme intercommunal, elle se poursuit avec un objectif d'arrêté reporté en 2024 suite à des retards de procédure liés à de nouvelles réglementations drastiques qui doivent être prises en compte...

## Ecole primaire – Regroupement pédagogique intercommunal à Conflans

114 élèves constituent les effectifs du RPI depuis la rentrée 2022/2023 dont 22 enfants du village y sont scolarisés, deuxième plus important effectif après Conflans-Sur-Lanterne.

Une classe « Orchestre débutant » a été menée pour les élèves de CE2/CM1, lesquels ont présenté le fruit de leur travail mené sur l'année avec deux enseignants instrumentistes de l'école départementale de musique, lors du concert « L'école qui chante ».

Une première restitution avait été organisée à Port-Sur-Saône.

Les élèves de maternelle ont participé à une exposition d'arts à Saint-Loup. Leurs productions autour du thème de l'eau, ont été exposées aux côtés de celles des élèves des différentes écoles du secteur/collège sur le thème « Défions les éléments ».

Ces différentes restitutions ont mis en valeur les différents apprentissages menés en classe et témoignent de l'ouverture culturelle mise en avant dans le projet d'école.

Les photos de ces différents projets sont disponibles sur le blog de l'école, sur Internet.

Pour les sorties piscine, les parents agréés qui sont intervenus, sont vivement remerciés. Sans leur aide, les séances ne pourraient être mises en œuvre puisque les accompagnateurs sont obligatoires en termes de sécurité. Encore merci à eux dont certains sont du village.

Le coût annuel du RPI de Conflans est fixé à ce jour à 1 480 € par enfant scolarisé pour financer le fonctionnement de la structure (salaire des ATSEM, secrétaire, chauffage, entretien divers, matériels...).

Quant au périscolaire de Conflans, relevant de la communauté de communes, il est de nouveau assuré par l'association des Francas pour assurer l'accueil des enfants entre 3 et 12 ans.

Plus d'informations sur <https://francas70.fr/conflans-sur-lanterne>.

## Social

Noël 2022 aura été l'occasion d'offrir 22 cartes cadeaux aux jeunes entre 0 et 11 ans connus en mairie, ainsi que 62 colis distribués aux aînés.

25 cartes avantages jeunes ont également été distribuées aux jeunes entre 12 et 21 ans.

Enfin, 3 nouvelles adhésions au dispositif Présence Verte ont été prises en charge par la commune durant cette année.

### Terrains à bâtir viabilisés – Parcelle La Carrée

La première tranche des travaux de viabilisation des neufs derniers terrains communaux constructibles sur la parcelle La Carrée, route de Conflans, a été réalisée, pour un montant de 68 798,47 € H.T, financés par la vente de trois parcelles, à ce jour, dont une maison déjà construite.

Ces travaux ont permis de réaliser une mise aux normes en terme de défense contre l'incendie pour les maisons situées route de Conflans et qui n'étaient pas desservies par un poteau à incendie.

Si le contexte demeure sensible pour les ventes immobilières, les demandes sur Internet ou via des constructeurs de maisons individuelles démontrent l'intérêt des investisseurs pour ces terrains à fort potentiel, qui permettront de disposer d'une nouvelle source de revenu en élargissant nos bases fiscales notamment.



### Rue barrée

Par arrêté municipal du 17 juillet, la ruelle de la Laiterie a été fermée à la circulation et au cheminement piétonnier jusqu'à nouvel ordre, pour cause d'immeuble menaçant ruine. Une procédure, menée par la communauté de communes, est en cours vis-à-vis du propriétaire.

### Atelier numérique

Envie de découvrir ou approfondir l'informatique ? N'hésitez pas à vous rendre aux ateliers dédiés, gratuits, à Conflans, Fontaine, Saint-Loup ou autre commune. Les permanences à Conflans ont lieu en mairie de 13h à 16h chaque mercredi.

### Syndicat de la Lanterne

Le Syndicat mixte d'aménagement de la Lanterne a débuté cet automne des travaux afin de limiter les désagréments d'érosion de terres agricoles côté Briaucourt, en amont du lieu-dit « Aux Planches ». Ils se poursuivront au printemps. En effet, la Lanterne est caractérisée par une dynamique alluviale assez importante qui nécessite parfois des interventions humaines. Bien que cette situation fût connue depuis plusieurs années, elle n'a pu faire l'objet de travaux que depuis l'an passé, les contraintes d'aménagement étant exponentielles d'un point de vue réglementaire, notamment.

La situation du pont de la Lanterne, vis-à-vis de la solidité de la structure, est également à surveiller, le niveau d'eau de la rivière s'amenuisant d'années en années.

### Syndicat des eaux du Boulay

Les différentes analyses d'eau effectuées en 2022 ont été préoccupantes l'été dernier et durant ces fêtes de fin d'année. Elles révèlent un taux supérieur à la norme fixée par l'agence régionale de santé (ARS), concernant principalement les paramètres microbiologiques, et ce, malgré des purges réalisées et un traitement chlorique conséquent, effectué sur conseil de l'ARS.

L'an passé, le syndicat avait envisagé de mener une étude de faisabilité technico-financière de création d'un centre de traitement de l'eau potable pour régler le problème de l'arsenic. Cependant, au regard des devis obtenus (minimum de 300 000 €), des faibles capacités financières du syndicat et de la faible part de subventionnement, ce projet ne pourra être mis en œuvre prochainement.

Enfin, plusieurs arrêtés préfectoraux de restriction de consommation de l'eau ont été édictés entre juin et octobre 2022, suite à la sécheresse. Quelques infractions à ces arrêtés ont cependant été signalées par la gendarmerie sur notre territoire.

Il est rappelé que chacun doit faire preuve de sens civique dans l'usage de l'eau, en y recourant qu'à la juste mesure de ses besoins, d'une part, et qu'il convient, si possible, de recourir à des systèmes de récupération

des eaux de pluie pluviale pour les usages non domestiques. Cette situation risque fort de devenir durable, il est donc temps de changer nos modes de consommation de cette ressource fragile mais vitale.

N'oubliez pas également de vérifier régulièrement le chiffrage de vos compteurs afin de prévenir une éventuelle fuite sur votre réseau.

Enfin, en cas de problèmes liés à vos compteurs d'eau (fuites, corrosion excessive, comptage bloqué, surconsommation...), il convient de contacter rapidement le Syndicat des eaux du Boulay (M. Jérémy Faivre au 06 65 98 22 09 / 03 84 49 86 68 / [mairie.briaucourt70@orange.fr](mailto:mairie.briaucourt70@orange.fr)).

## La Gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations (GEMAPI)

La gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations est une compétence confiée à la Communauté de communes.

Elle consiste à concilier urbanisme et prévention des inondations par une meilleure intégration du risque d'inondation dans l'aménagement du territoire, notamment à travers les documents d'urbanisme et par la gestion des ouvrages de protection, mais aussi concilier urbanisme et gestion des milieux aquatiques en facilitant l'écoulement des eaux et en gérant des zones d'expansion des crues.

Comme vous l'avez probablement constaté, figure sur votre avis d'imposition de taxe foncière une nouvelle taxe dédiée à cette GEMAPI. Ce qui est regrettable est qu'elle ne s'applique qu'aux propriétaires et non aux locataires alors que le rejet d'eaux usées et la consommation d'eau potable concerne tout le monde.

En 2022, les actions suivantes ont été entreprises :

- restauration d'une frayère à La Basse Vaivre ;
- entretien du pont de Magnoncourt.

Des réunions publiques à partir de l'automne 2023, par secteur, seront menées afin d'apporter des précisions aux habitants sur la GEMAPI. Ces réunions s'inscriront dans le cadre de « l'année de l'eau ».

## Natura 2000

Notre commune est classée en grande partie en zone NATURA 2000, ce qui signifie qu'elle est dotée d'un enjeu écologique d'importance, à savoir notamment :

- des habitats d'eaux douces, des zones herbacées naturelles et semi-naturelles et des forêts de qualité à sauvegarder ;
- la présence d'espèces animales à protéger ou à surveiller en raison de leur fragilité (castor, cigogne noire, vanneau huppé, courlis cendré, râle des genêts...).

En début d'année 2023 ou à l'automne, hors période de nidification, NATURA 2000, l'ONF et la commune vous proposeront de participer à un **chantier participatif citoyen** d'éradication d'une espèce exotique envahissante située au lieu-dit Sur La Vaivre, qu'est le chèvrefeuille du Japon.

Briaucourt – Chantier d'éradication d'une EEE  
Avec la commune, ONF et CBN



*Le chèvrefeuille du Japon situé au lieu-dit « Sur la Vaivre ».*

D'autres chantiers participatifs seront également programmés en 2023, suivis d'une petite collation de partage et de remerciement, tels que la réfection des façades de la salle des Brossottes, le traitement au xylophène des bancs et boiseries de l'église ou encore l'opération « nettoyons la nature ». A ce titre, vous pouvez d'ores et déjà vous inscrire à ces opérations en déposant en mairie, par mail ou dans sa boîte aux lettres, le coupon figurant en dernière page de ce bulletin municipal.

## Délestage d'électricité et personnes vulnérables

Le risque de délestage d'électricité est présent cet hiver. RTE, chargé du transport de l'électricité risque donc de procéder à des coupures d'électricité d'une durée maximale de 2h, durant les périodes considérées comme « pics de consommation », à savoir entre 8h et 13h et de 18h à 20h.

Ce risque est à prendre au sérieux concernant les personnes les plus vulnérables. L'identification de ce que l'on appelle les « patients à haut risque vital » (PHRV), par exemple celles dont la vie dépend d'un respirateur, relève de l'Agence régionale de santé, qui transmettra les listes à Enedis. L'entreprise se chargera ensuite de les prévenir. De façon exceptionnelle, si aucune autre solution n'est possible, les préfets seront chargés d'organiser le « *déplacement* » de ces personnes en cas de coupure.

En revanche, la mairie tient à jour un registre de personnes vulnérables, conformément à la réglementation, qui sera utile en cas de demande des secours lors d'évènements exceptionnels dont ce délestage électrique. Si vous vous estimez comme « vulnérable », c'est-à-dire comme une personne « *n'étant pas en mesure de se protéger en raison de l'âge, d'une maladie, d'une infirmité, d'une déficience physique ou psychique ou d'un état de grossesse* », selon la définition juridique, n'hésitez pas à vérifier que vous êtes déjà bien inscrit(e) sur le registre dédié ou à demander votre inscription en mairie.

Pour les possesseurs de téléphones portables, il vous est conseillé de télécharger l'application *EcoWatt* qui permettra d'être avertis d'une éventuelle coupure d'électricité, trois jours avant sa mise en œuvre.

Dès la veille des éventuelles coupures, à partir de 17 heures, une présence physique en mairie sera assurée pour être un point de relais pour la population et les services de secours, selon les directives de l'Etat.

Il est demandé aux foyers raccordés à l'assainissement collectif, d'éviter de rejeter les eaux usées pendant les éventuelles coupures électriques afin de ne pas mettre à mal les installations qui seront-elles-mêmes coupées (pompes et dégrilleur).

## Recensement de la population 2023

Briaucourt compte officiellement 238 habitants. Ce chiffre date du dernier recensement effectué en 2019 par l'INSEE.

Cette année, la commune réalise de nouveau le recensement de sa population pour mieux connaître son évolution, ses besoins, et ainsi développer de petits et grands projets pour y répondre. L'ensemble des logements et des habitants seront recensés du **19 janvier au 25 février 2023**.

### **Comment ça se passe ?**

Une lettre sera déposée dans votre boîte aux lettres. Puis, un agent recenseur, à savoir Madame Sabrina RAVET, également secrétaire de notre mairie, vous fournira une notice d'information soit dans votre boîte aux lettres soit en mains propres. Suivez simplement les instructions qui y sont indiquées pour vous faire recenser. Ce document est indispensable, gardez-le précieusement.

Se faire recenser sur Internet est plus simple et plus rapide pour vous, et également plus économique pour la commune. Moins de formulaires imprimés est aussi plus responsable pour l'environnement.

Si vous ne pouvez pas répondre en ligne, des questionnaires papier pourront vous être remis par l'agent recenseur. Quoiqu'il en soit, **votre participation est essentielle**, le recensement de la population étant un devoir civique simple et utile à tous.

### **Mais au fait, à quoi sert le recensement ?**

Le recensement de la population permet de savoir combien de personnes vivent en France et d'établir la population officielle de chaque commune. Le recensement fournit également des statistiques sur la population : âge, profession, moyens de transport utilisés, logements...

Les résultats du recensement sont essentiels. Ils permettent de :

1. déterminer la participation de l'État au budget de notre commune : plus la commune est peuplée, plus cette dotation est importante ! Répondre au recensement, c'est donc permettre à la commune de disposer des ressources financières nécessaires à son fonctionnement.
2. définir le nombre d'élus au conseil municipal, le mode de scrutin, le nombre de pharmacies...
3. identifier les besoins en termes d'équipements publics collectifs (transports, écoles, maisons de retraite, structures sportives, etc.), de commerces, de logements...

Plus d'informations sur [www.le-recensement-et-moi.fr](http://www.le-recensement-et-moi.fr)

## Liens d'échanges avec les habitants de KUNHEIM

Briaucourt a accueilli le 20 mars 2022, une délégation d'une vingtaine d'habitants de Kunheim (Bas-Rhin, près de Neuf-Brisach) dont Madame J'ill Köppe-Ritzenthaler, maire, et Raymond Gantz, maire honoraire de cette ville alsacienne de 1 800 habitants, à l'occasion du renouvellement des liens entre les deux communes. Après l'invasion allemande de septembre 1939, une grande partie de la population de Kunheim a été hébergée temporairement à Briaucourt, dans l'attente du franchissement de la ligne de démarcation, en direction de Casteljaloux, dans le Sud-Ouest.

Ce moment fut également l'occasion de faire part de notre solidarité envers le peuple ukrainien, et plus généralement, l'ensemble des populations soumises à l'oppression.



*Plantation du tilleul de l'Amitié Kunheim-Briaucourt sur le terre-plein de la rue du Contour le 20 mars 2022.*

En retour, la ville de Kunheim a accueilli également une délégation de Briaucourt les 28 et 29 mai derniers, à l'occasion de leur rencontre de jumelage avec la ville de Casteljaloux. Ce fut l'occasion de procéder à un dépôt de gerbe au monument aux morts, mais aussi de découvrir la culture locale, la sympathie des habitants et le dynamisme de cette ville emplies de bonnes idées à s'inspirer.



Nous avons hâte de les retrouver à Briaucourt pour un banquet ouvert à l'ensemble de la population.

*Cérémonie du Souvenir à Kunheim, en présence de Julie Castillo, maire de Casteljaloux, J'ill Köppe-Ritzenthaler, maire de Kunheim et les anciens combattants le 29 mai 2022.*

## Travaux de restauration de la chapelle et des vitraux de l'église

Les travaux de restauration de la chapelle du cimetière ont débuté cet automne, avec l'entreprise T2P de DAMBENOIT LES COLOMBE. La restauration des vitraux auront lieu courant d'année 2023.

Suite à propositions de dons, la commune a choisi de lancer une campagne de mobilisation du mécénat populaire, en partenariat avec l'Etat, la Fondation du Patrimoine, la Région et le Département.

Il est possible de faire un don via le site Internet de la Fondation du patrimoine : <https://www.fondation-patrimoine.org/les-projets/eglise-et-chapelle-de-briaucourt>, pour un montant fixé librement, étant précisé que pour un euro de don via la Fondation du Patrimoine, la Région financera un euro de subvention.

Enfin, les dons versés à la Fondation du patrimoine sont déductibles de l'impôt sur le revenu (IR) des personnes physiques à hauteur de 66 % du don et dans la limite de 20 % du revenu imposable. Ainsi, un don de 100 € représente une réduction d'impôt de 66 €. Votre don ne vous coûte donc que 34 €.

Pour les entreprises, les dons versés à la Fondation du patrimoine sont déductibles de l'impôt sur les sociétés, à hauteur de 60 % du don, pris dans la limite de 20 000 € ou de 5 % du chiffre d'affaires lorsque ce dernier montant est plus élevé.





## Histoire locale

### **Fabrique de Broderies Malarmet Frères & Sœurs**

Au début de XX<sup>ème</sup> siècle, Briaucourt disposait d'une fabrique de broderies très réputée : *Broderies Malarmet Frères et Sœurs*. Cette entreprise employa plusieurs dizaines de personnes dispersées sur plusieurs villages. Ces femmes brodaient au quotidien, en plus de leur travail à la ferme, bien souvent. La broderie locale s'exporta même jusqu'aux émirats et auprès de certaines grandes familles nobles de l'époque, dont la Principauté de Monaco.

La broderie occupait beaucoup de femmes et de jeunes filles que l'on voyait travailler chez elles ou sur le pas de leurs portes. La broderie dite « de Luxeuil » eut longtemps la vogue, puis vint le plumetis et les broderies du linge de maison, des draps portaient même à la Cour de Russie pour quelques dames d'honneur sachant apprécier. Le « Venise » d'un travail minutieux, se faisait plus spécialement dans les hauts de Fougerolles et d'Aillevillers. Il y eut aussi la broderie au filet et au tambour. Modèles et fournitures leur étaient remis par des entrepreneuses ayant aussi des commandes à l'étranger, États-Unis compris. Elles réceptionnaient et réglaient le travail ».

*Merci à Madame Carlet, responsable locale de la broderie, pour ses souvenirs, et Monsieur Claudé, fils du couple d'instituteurs du village dans les années 1950, pour ses partages de connaissances.*

### **Métiers du village en 1922**

A Briaucourt, en 1922, comme si vous y étiez !

Où acheter son pain, son vin, etc. ? Qui va faire l'école aux petits et aux grands ?

A l'époque, notre village comprenait 366 habitants, 129 ménages, 117 électeurs [les femmes n'avaient pas le droit de vote jusqu'en 1945].

En 1922, Monsieur Henri Maire était maire depuis 1919 et Monsieur Modeste Beugnot son adjoint.

Alors qu'en 2022 la fibre optique a débuté son déploiement au village, 1922 fut une année où la commune demanda au Directeur des Postes, d'installer le téléphone. Pour cela, la commune devait trouver une personne pour en assurer la gérance. Elle fut confiée à Monsieur Abel Maire, ainsi qu'à Madame Berthe Duhaut en tant que suppléante. La distribution du service de téléphonie était gratuite à l'époque, et le gérant percevait une somme annuelle de 600 francs. Par ailleurs, la commune s'est dotée en 1922 d'un garde-champêtre, en la personne de Monsieur Eugène Marotel, alors également cantonnier du village.

Enfin, ce fut l'année du renouvellement du « bail du taureau » : à l'époque, un taureau destiné à la reproduction du bétail du village était en pâture sur des parcelles communales. Le propriétaire dudit taureau était alors lié à la commune par une location.

### **BRIAUCOURT**

Arrondissement de Lure : 29 km. 7

Canton de Saint-Loup : 8 km. 2

366 hab. — 129 mén. — 117 élect.

☰ ☴ ☵ ☶ à Conflans, 3 km. — ☰ ☴ ☵ ☶ EST à Conflans, 4 km.

*Distribul. du courr.* : 8 heures.

*Maire* : Henri Maire. — *Adjoint* : Beugnot M.  
— *Conseill. mun.* : Demorge, Py, Duhaut, Gulot, Labroche, Pâris, Molle, Chrétien.

*Instituteur* : Bernard.

*Institutrice* : Mlle Charlot.

*Garde-forest.* : Laurent.

*Buraliste* : Mme Vve Maire.

*Desservant* : Renaudin.

*Percept.* : à Conflans. — *Enregistr., Not., Just. de Paix* : à Saint-Loup.

*Cours d'eau* : La Lanterne.

*Productions* : agricoles.

*Répartition du bois* : par feu ou ménage.

*Fête patronale* : 10 août.

### **Commerce et Industrie :**

*Boulangers* : Maire Abel.

*Broderies* : Malarmet frères et sœurs.

*Café-restaurants* : Vve Maire, Vve Renaud, Laurent Jules, Vve Queutey.

*Cordonnier* : Cartier Henri.

*Epiciers* : Faivre Félicie, Maire Abel, Vve Rebaud.

*Forgerons* : Paris Xavier, Laurent Jules.

*Fromagerie* : Vital-Prot, Roy Eugène.

*Menuisier* : Chariot Joseph.

## Divertissements - Associations

### « Villages en Chanter »

En partenariat avec le Théâtre Edwige Feuillère de Vesoul et la Communauté de communes, Briaucourt a participé à l'opération « Les Villages en Chanter ».

Clotilde Moulin, harpiste, est venue à la rencontre des habitants à plusieurs reprises, afin de composer la chanson du village. Elle a été chantée le 2 juillet à Saint-Loup-sur-Semouse dans le parc du château.

Voici un extrait des paroles de cette œuvre collective :

<p><u>Sur l'air de San Francisco :</u> C'est un village heureux Adossé à la colline Venez visiter, On vous recevra, Ceux qui vivent là, Sont hospitaliers.</p> <p>Si vous arrivez d'Est ou d'Ouest, Non vous ne serez pas en reste, La Rôge, la Lanterne et la Vaivre, Vous mettront le sourire aux lèvres.</p> <p>Une fois au centre du village, Frappez aux portes des maisons, On vous servira la boisson, Et la causette... comme c'est l'usage !</p> <p>L'hiver on dévalait autrefois, Toute la rue de la Pallaure, Enneigée sur nos luges en bois, On en rigole d'ailleurs encore.</p>	<p>Briaucourt, Briaucourt, Ce que tu as longtemps cherché Tu le retrouves à ton retour Au pays où tu es né Briaucourt, Briaucourt, Car on revient toujours Oui on revient toujours Au beau village perché.</p> <p>L'été on rafraichit les bières, À la fontaine lors des moissons, Pendant qu'en bas, côté rivières, Les enfants plongent du haut des ponts.</p> <p>Et en août à la Saint-Laurent, On retrouve au terrain de quilles Voisines, voisins, amis, famille Pour faire la fête... évidemment !</p>
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

### Fête patronale

La fête patronale de Briaucourt s'est déroulée les 6 et 7 août derniers, organisée par l'association La Conviviale, avec l'aide bienvenue de l'association des chasseurs pour ces deux journées. Il s'agit de la première manifestation de ce type depuis la crise sanitaire. Le premier marché de terroir organisé à cette occasion a été très apprécié par les visiteurs et par les exposants, qui sont prêts à renouveler l'expérience pour la prochaine édition. Le traditionnel repas champêtre du samedi soir a, quant à lui, rencontré le succès avec environ 180 convives, et l'animation musicale assurée par un DJ. La fête s'est poursuivie le dimanche avec l'incontournable jeu de quilles, la buvette et la restauration, la présence de quelques animations foraines, et pour finir, la prestation appréciée du groupe pop-rock BACKLIVE.

### Vie de l'association La Conviviale

L'assemblée générale se déroulera en début d'année 2023 au mois de février, afin de ne pas retarder l'organisation du vide-greniers qui devrait avoir lieu au printemps. L'ensemble des habitants y seront conviés, afin d'envisager et de planifier les différentes manifestations pour l'année à venir. Le moment sera donc venu d'apporter des propositions, qui seront bien entendu prises en considération et étudiées.



## Clubs de randonnée Conflans – Luxeuil

Pour les personnes intéressées par quelques promenades revigorantes, il vous est indiqué que plusieurs clubs de randonnée existent à proximité, dont à Conflans-sur-Lanterne et Luxeuil-les-Bains, lesquels sont régulièrement de passage sur notre territoire.

### Clique de Conflans – 60 ans !

Si vous avez l'âme musicale et le respect des cérémonies officielles, jeunes et mos jeunes, alors vous pouvez contacter la clique de Conflans-sur-Lanterne qui saura vous accueillir et proposer un poste de sonneur, saxophoniste, trompettiste ou autre joueur de tambour par exemple (renseignement auprès de la mairie de Conflans

03 84 49 80 98 / [mairie-conflans-sur-lanterne@orange.fr](mailto:mairie-conflans-sur-lanterne@orange.fr)). Le 11 novembre dernier, ce fut l'occasion de souffler les 60 bougies de cette harmonie à laquelle notre village était représenté et sera heureux de pouvoir l'accueillir...



La Clique de Conflans vous attend !

### Pompiers

Le Centre de première intervention de Conflans-Sur-Lanterne intervient sur le territoire de notre village.

Si vous êtes intéressé(e) pour faire partie de l'équipe des sapeurs pompiers, n'hésitez pas à contacter la mairie qui vous guidera pour les démarches à suivre.

## Technologies

### Antenne relais GSM

L'antenne de téléphonie mobile dressée à Francalmont est désormais opérationnelle depuis début décembre. L'opérateur FREE, propriétaire de l'antenne, y diffuse le réseau 4G des quatre opérateurs (ORANGE, BOUYGUES, SFR et FREE).

La Préfecture a par ailleurs retenu Briaucourt dans la liste des communes dont l'urgence de couverture mobile devra être résolue durant l'année 2023. La situation devrait donc enfin sensiblement s'améliorer !

### Adresses

La mise à jour des adresses relève de la responsabilité de la commune. Si vous remarquez des problèmes de livraison ou autres liés à votre adresse, n'hésitez pas à faire remonter l'information en mairie afin de trouver une solution.

### Fibre optique

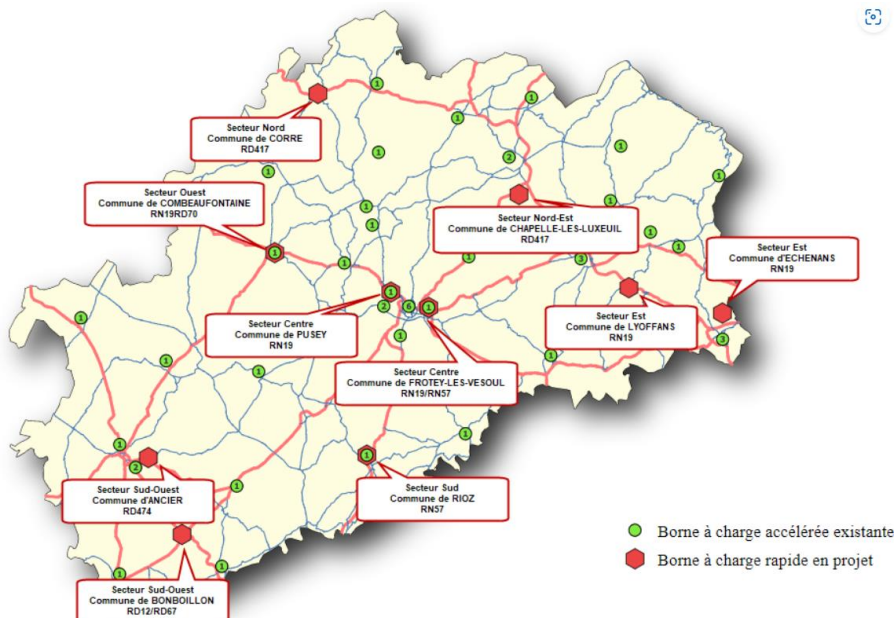
La fibre optique (FO) a été installée au village, via notamment des poteaux qui ont été érigés pour respecter les normes techniques de support de charges.

Le raccordement des habitations à la fibre optique pourra débuter très prochainement, à la demande des abonnés, via leur fournisseur d'accès à Internet.

### Points recharges de véhicules électriques

Le syndicat départemental d'électricité a procédé à la mise en place de 46 bornes de recharges pour véhicules électriques sur le département de la Haute-Saône.

Chaque borne comprend 2 points de recharge avec une prise en charge normale et une prise charge accélérée (en 2 heures).



## Services publics et citoyenneté

### France Services

Pour votre demande de carte grise, une question sur vos impôts, votre retraite, ou vos allocations familiales...les agents de France Services, basés au siège de la Communauté de communes, 57 rue des Ballastières à Corbenay, vous accompagnent dans toutes vos démarches du quotidien. (03 84 49 76 25).

### Cartes d'identité

Les demandes de création ou de renouvellement de cartes d'identité doivent s'effectuer auprès d'une mairie agréée disposant du matériel nécessaire. Ainsi, les mairies de Saint-Loup-Sur-Semouse (03 84 49 06 22), Luxeuil-Les-Bains (03 84 93 90 00), Jussey (03 84 68 11 49), et Vesoul (03 84 78 64 00) peuvent vous proposer ce service.

### Recensement citoyen

Chaque jeune Français de 16 ans doit se faire recenser en mairie ou sur Internet (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F870>). Son recensement citoyen (parfois appelé par erreur *recensement militaire*) fait, il reçoit une attestation de recensement. Il doit présenter cette attestation lors de certaines démarches (par exemple, pour son inscription au bac avant 18 ans). Le recensement permet à l'administration de convoquer le jeune à la journée défense et citoyenneté (JDC).

### Inscriptions sur les listes électorales

L'inscription sur les listes électorales peut s'effectuer sur Internet (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16396>) ou en mairie munis d'un titre d'identité en cours de validité et d'un justificatif de domicile.

Vous pouvez vérifier votre situation sur <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE>.

### Entreprises au village

Liste des entreprises de notre village, ou de passage sur notre commune :

- Daval Thermique Sanitaire, chauffage, entretien et dépannage, 7 Bis route de Conflans, 03 84 94 52 82,
- Gavoille Daniel, terrassement, espaces verts, 11 Place du Monument, 03 84 49 88 77,
- Laurent Fabrice, terrassement, bâtiment, 13 rue du Moulin, 03 84 49 86 57,
- Pernot Chevillard, pose et revêtements de sols et murs, 11 route de Conflans, 06 13 83 50 26,
- Heidenreich Marius, pose de fenêtres, 4 rue du Blinloup, 03 84 40 94 41,
- Faivre Jérémy Travaux, maçonnerie, 12 rue du Blinloup, 06 65 98 22 09,
- JPS Automobiles, vente de véhicules, 7 route de Conflans, 06 81 24 16 27,
- Ferme Kohler, vente de produits de la ferme, distributeur automatique d'œufs, route de Conflans,
- FC Luxe Auto, vente de véhicules, 11 route de Conflans, 07 62 67 58 08,
- La Cave au Géromé, commerce épicerie ambulante le mercredi, 06 79 36 44 34,
- La Ronde Saônoise, commerce épicerie ambulante le mardi, 06 22 78 08 22.

## Vivre ensemble en bon voisinage

La vie en communauté suppose de la tolérance et de l'échange entre voisins. Si une gêne se présente, **le dialogue est souvent la clé pour sortir d'un conflit** ! Si vous avez des personnes isolées ou âgées dans votre voisinage, pensez à prendre de leurs nouvelles.

### Les plantations

Hors espèces invasives réglementées, vous pouvez faire pousser sur votre propriété des arbres et plantations de votre choix, mais il existe quelques règles à respecter.

Si les branches des arbres de la propriété attenante débordent sur votre terrain, vous pouvez contraindre votre voisin à les tailler. A défaut, vous êtes en droit de tailler les branchages surplombant votre propriété. Cette règle est applicable quelle que soit l'espèce d'arbre concernée (arbuste, bambou, rosier, vigne...).

Si vous êtes copropriétaire avec votre voisin d'une plantation mitoyenne (haie ou arbre), chacun peut la détruire jusqu'à la limite de sa propriété.

Les distances à respecter par rapport au terrain voisin varient selon la hauteur de la plantation :

- Inférieure ou égale à 2 mètres : distance de 0,5 mètre,
- Supérieure à 2 mètres : distance de 2 mètres.

*La distance est mesurée à partir du milieu du tronc de l'arbre. La hauteur de la plantation est mesurée depuis le sol jusqu'à la cime de l'arbre.*

Les arbres ou les haies ne doivent pas non plus cacher l'éclairage public, les panneaux de signalisation routière, ni gêner les câbles aériens électriques ou téléphoniques. En cas d'inexécution, la mairie ou l'opérateur de réseau peut obliger le propriétaire à effectuer l'élagage à ses frais.

### La propreté

La commune, à travers notamment son employé technique, David, met en œuvre des moyens humains et matériels pour conserver un village propre. Le travail de David doit se compléter par le civisme et les bons gestes des habitants.

### Dépôts sauvages

Régulièrement, des dépôts sauvages sont découverts le long des chemins de bois ou des rivières.

Si vous vous baladez et rencontrez un dépôt sauvage, d'autant plus en cas de présence de papiers comprenant noms, prénoms et adresses, n'hésitez pas à nous en faire part et prendre des photographies du délit. Une plainte pourra être déposée en conséquence.



### Déjections canines

Les propriétaires sont invités à ramasser les déjections canines laissées par leur animal de compagnie. En plus d'indisposer les riverains et l'employé technique à chaque passage de tondeuse, les déjections contiennent des parasites qui nuisent aux plantations.

### Les nuisances sonores

Tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, compresseurs... ces engins peuvent être très bruyants, c'est pourquoi la Préfecture limite ces activités à certains horaires. L'utilisation de ces engins bruyants, sauf intervention urgente, est autorisée :

- Les jours ouvrables, soit du lundi au samedi, de 9h à 12h et de 14h à 19h30,
- Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h (arrêté préfectoral du 18 mai 2006).

## Conciliateur de justice

En cas d'impossibilité d'échanger avec votre voisin, vous avez la possibilité de prendre l'attache avec le conciliateur de justice, qui tient une permanence au siège de la communauté de communes à Corbenay (03 84 49 76 25) et mettra en œuvre une tentative de règlement amiable du litige.

### Inscription aux chantiers citoyens 2023

**Bulletin réponse à apporter en mairie, ou par mél ([mairie.briaucourt70@orange.fr](mailto:mairie.briaucourt70@orange.fr)) ou dans sa boîte aux lettres, avant le 10 février 2023 (les dates exactes seront communiquées au moment opportun)**

Nom :

Prénom :

Nombre de participants :

- Je dispose d'une remorque.

Intéressé(s) par le(s) chantier(s) citoyen(s) suivant(s) :

- La destruction du chèvrefeuille du Japon au lieu-dit « Sur la Vaivre » (avant mars ou à l'automne 2023) ;
- Le nettoyage du bardage de la salle des Brossottes (printemps) ;
- L'opération Nettoyons la nature (printemps) ;
- Le traitement au xylophène des bancs et boiseries de l'église (dès que possible).

Autres idées éventuelles de chantiers citoyens à proposer :